



ANNEXE 1

FICHE ACTION 1 – Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

Domaine : Emploi / ESS

Nom de l'action : Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

Le PES 21 a été retenu dans le cadre de l'appel à projet DLA départemental pour le territoire de la Côte-d'Or lancé par l'Etat (Direccte) et la Caisse des Dépôts et Consignations pour la période 2023-2025. Il est donc opérateur du DLA à l'échelle du département de la Côte-d'Or pour les trois années d'exécution de la présente convention.

Objectifs de l'action :

- Accueillir et accompagner les structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) créatrices d'emplois
- Réaliser le diagnostic partagé de leur capacité de consolidation
- Financer des actions d'accompagnement individuel ou collectif, réalisées par des experts
- Assurer le suivi dans le temps et mesurer l'impact des actions

Moyens de l'action :

Moyens humains : 2,5 ETP (totalité du projet, avec l'ensemble des financeurs dont Dijon Métropole) ; 2 chargés de missions (temps complet), une assistante de gestion/chargée de communication (temps partiel), un directeur (temps partiel).

Moyens matériels et logistiques : locaux mis à disposition du PES 21 par la Ville, 12 avenue Gustave Eiffel, 21000 Dijon

Moyens financiers (autres aides publiques ou privées) : Dijon Métropole, DDETS, Caisse des Dépôts et Consignations, Région Bourgogne Franche-Comté, Département de la Côte-d'Or.

Déroulement de l'action (dates, périodicité, lieux ...) :

Nom de l'action : Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

Description de l'action :

Le DLA appuie la création, la consolidation, le développement de l'emploi dans une démarche de renforcement du modèle économique de la structure d'utilité sociale accompagnée, au service de son projet associatif et du développement du territoire.

Objectifs :

- Favoriser la création et la consolidation d'emplois, l'amélioration de la qualité des emplois au service du projet des structures
- Aider les structures à renforcer leurs compétences pour leur permettre d'adapter leurs activités à l'évolution de leur environnement et les professionnaliser sur leur fonction employeur
- Asseoir le modèle économique des structures d'utilité sociale employeuses
- Faciliter l'ancrage des activités et des structures accompagnées dans leur territoire d'action

Principes fondateurs de l'intervention du DLA :

- Un dispositif participatif
- Une déclinaison locale concertée des objectifs du dispositif, avec l'ensemble des acteurs concernés du territoire
- Une coopération des pilotes DLA avec les partenaires associatifs et les partenaires de l'ESS pour l'accompagnement des structures
- Un cadre d'intervention complémentaire aux dispositifs existants, l'intervention du DLA s'inscrivant dans une logique de complémentarité et de subsidiarité aux autres ressources et dispositifs du territoire
- Un accompagnement centré sur le projet et les activités, le DLA étant au service des structures bénéficiaires du dispositif avant tout
- La mise en place d'un plan d'accompagnement inscrit dans le temps mais délimité dans la durée, qui mobilise les compétences des différents acteurs du territoire
- Un repérage continu de prestataires ressources, l'ensemble des acteurs du dispositif participant au repérage de prestataires qualifiés et expérimentés dans le champ des activités d'utilité sociale

Missions du DLA :

L'action du DLA repose sur la mobilisation d'acteurs et la mobilisation des ressources du territoire pour la mise en place d'un accompagnement des activités et services portés par la structure bénéficiaire. Le plan d'accompagnement est le fil conducteur de l'action.

Missions du DLA :

- information et mobilisation des structures de son territoire et de ses têtes de réseaux
- accueil individualisé des responsables de direction et administrateurs de la structure
- conduite d'un diagnostic partagé sur les problématiques rencontrées
- proposition d'un plan d'accompagnement sous forme individuelle et/ou collective, approuvé par le comité d'appui

- aide à la recherche des prestataires d'ingénierie qui seront mobilisés pour remédier aux problèmes identifiés
- financement direct des interventions de consolidation nécessaires
- suivi des actions d'appui, de la mise en œuvre et du plan d'accompagnement. Les structures mobilisent volontairement un accompagnement par le DLA

Processus et étapes du dispositif :

- 1 - Prise de contact
- 2 - Entretien – diagnostic
- 3 - Approbation du diagnostic
- 4 - Passage de la demande d'accompagnement en commission
- 5 - Recherche et choix du prestataire
- 6 - Déroulement de l'accompagnement
- 7 - Fin de l'accompagnement et restitution / bilan

Dates ou périodes de l'action : durant toute l'année, du lundi au vendredi, sur rendez-vous (accueils et entretiens), de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Lieu(x) de déroulement de l'action : locaux mis à disposition du PES 21 par la Ville (12 avenue Gustave Eiffel, 21 000 Dijon)

Publics visés (tranches d'âges, sexes, origines géographiques...) :

Le DLA a pour cible principale (mais non exclusive) :

- les petites et moyennes associations employeuses,
- les structures d'insertion par l'activité économique,
- les coopératives à finalité sociale.

Parmi ces publics, des priorités peuvent être données sur la base d'un diagnostic territorial réalisé par le DLA, le DLA Régional et ses partenaires, les réseaux associatifs, les collectivités, etc. L'éligibilité d'une structure n'est cependant pas contrainte de façon définitive par son statut juridique, par le nombre de ses salariés ou encore par son territoire d'intervention et n'est pas conditionnée par son appartenance à un réseau ou par son secteur d'activité. Le DLA n'a pas pour vocation l'accompagnement à la création d'une nouvelle structure dans la mesure où cet accompagnement peut relever d'autres acteurs spécialisés.

Tarifs pratiqués :

Gratuité

Partenaires :

- Centre de Ressources de la Vie Associative, France Active Bourgogne, Comité Départemental Olympique et Sportif de Côte-d'Or (CDOS), Association Profession Sport Animation Loisirs Culture (APSALC 21), Chambre Régionale de l'Economie Sociale et

Solidaire Bourgogne Franche-Comté (CRESS) / DLA Régional, Coopérative d'Activités et d'emploi Bourgogne (CAE Bourgogne), BGE Perspectives, Mouvement Associatif,

- 8 autres structures porteuses du DLA dans les départements de la Région BFC + le DLA Régional : Fédération Départementale des Foyers Ruraux de l'Yonne (FDFR 89), BGE Perspectives, Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi du territoire de Belfort (MIFE 90), Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre, S'Unir pour Accompagner l'Action Associative 70 (U3A 70), BGE Franche-Comté, France Active Bourgogne et Franche-Comté (DLA Régional), Réseau Initiative Doubs.

- Ville de Dijon, Dijon Métropole, DDETS, CDC, Département de la Côte-d'Or, ...

Critères d'évaluation :

– Indicateurs d'activité :

- Nb de structures accueillies par le DLA
- Nb de structures accompagnées
- Nb de structures bénéficiaires d'un diagnostic
- Nb de structures bénéficiaires d'ingénieries individuelles
- Nb de structures bénéficiaires d'ingénieries collectives
- Nb de structures bénéficiaires d'un suivi post-ingénierie
- Nb de prestations d'ingénieries
- Nb de prestations d'ingénieries individuelles
- Nb de prestations d'ingénieries collectives

– Indicateurs emplois

- Nb d'emplois (en nb de salariés et en nb d'ETP) dans les structures accompagnées
- Nb d'emplois aidés dans les structures accompagnées
- Taux d'occupation dans l'emploi des structures accompagnées
- Part des CDI dans l'emploi total dans les structures accompagnées
- Nb d'acteurs de l'accompagnement présents au Comité d'appui technique du DLA
- Nb de rencontres avec les partenaires du DLA sur le territoire organisées dans l'année
- Nb d'événements de valorisation du DLA organisés dans l'année
- Nb de participations à des événements organisés par des partenaires
- Nb de comités de pilotage départementaux organisés par an
- Participation au comité de pilotage régional
- Nb de comités d'appui technique organisés par an
- Bilan annuel de l'activité du DLA sur le département

Budget prévisionnel annuel de l'action : 254 065 € pour 2023, 260 000 € pour 2024, et 265 000 € pour 2025

Participation financière de Dijon Métropole : 9 000 € pour 2023, 9 000 € pour 2024 et 9000 € pour 2025

Exercice 2023

Exercice 2023 <i>ou date de début : 01/01/2023</i> <i>date de fin : 31/12/2023</i>			
CHARGES	<i>Montant</i>	PRODUITS	<i>Montant</i>
60 – Achats	88 094	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	0
Prestations de services (ingénieries)	80 850		
Achats matières et fournitures	5019	74- Subventions d'exploitation	254 065
Autres fournitures	2225	Etat : DIRECCTE	76 000
61 - Services extérieurs	6203		
Locations	1278		
Entretien et réparation	3267	Banque des territoires CDC	41 691
Assurance	1184		
Documentation	473		
62 - Autres services extérieurs	12 489	Région Bourgogne Franche Comté	46 500
Rémunérations intermédiaires et honoraires	8144	Prog régional aide emploi associatif	12 000
Publicité, publication	1420		
Déplacements, missions	2367	Conseil départemental 21	4000
Services bancaires	237	<i>Dont fonctionnement</i>	
Autres	4972	<i>Dont ingénierie</i>	
63 - Impôts et taxes	1278	Dijon Métropole	9000
Impôts et taxes sur rémunération	1278		
Autres impôts et taxes			
64- Charges de personnel	141 349	Fonds européens FSE	44 874
Rémunération des personnels	99 966	Fond de revitalisation	20 000
Charges sociales	32 671		
Autres charges de personnel	5397		
Formation	3314	75 – Autres produits de gestion courante	
65 – Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66 – Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES	254 065	TOTAL DES PRODUITS	254 065
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en		87 - Contributions volontaires en nature	

nature			
860-Secours en nature		870-Bénévolat	16 000
861-Mise à disposition gratuite de biens et prestations	11 600	871-Prestations en nature	
862-prestations			
864-Personnel bénévole	16 000	875-Dons en nature	11 600
TOTAL	281 665	TOTAL	281 665

Exercice 2024

Exercice 2024 <i>ou date de début : 01/01/2024</i> <i>date de fin : 31/12/2024</i>			
CHARGES	<i>Montant</i>	PRODUITS	<i>Montant</i>
60 – Achats	88 094	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	0
Prestations de services (ingénieries)	80 850		
Achats matières et fournitures	5019	74- Subventions d'exploitation	260 000
Autres fournitures	2225	Etat : DIRECCTE	76 000
61 - Services extérieurs	6203		
Locations	1278		
Entretien et réparation	3267	Banque des territoires CDC	41 691
Assurance	1184		
Documentation	473		
62 - Autres services extérieurs	12 489	Région Bourgogne Franche Comté	46 500
Rémunérations intermédiaires et honoraires	8144	Prog régional aide emploi associatif	12 000
Publicité, publication	1420		
Déplacements, missions	2367	Conseil départemental 21	4000
Services bancaires	237	<i>Dont fonctionnement</i>	
Autres	4972	<i>Dont ingénierie</i>	
63 - Impôts et taxes	1278	Dijon Métropole	9000
Impôts et taxes sur rémunération	1278		
Autres impôts et taxes			
64- Charges de personnel	141 284	Fonds européens FSE	49 874
Rémunération des personnels	103 901	Fond de revitalisation	20 000
Charges sociales	33 671		
Autres charges de personnel	5397		
Formation	3314	75 – Autres produits de gestion courante	
65 – Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66 – Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES	260 000	TOTAL DES PRODUITS	260 000
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860-Secours en nature		870-Bénévolat	16 000

861-Mise à disposition gratuite de biens et prestations	11 600	871-Prestations en nature	
862-prestations			
864-Personnel bénévole	16 000	875-Dons en nature	11 600
TOTAL	287 600	TOTAL	287 600

Exercice 2025

Exercice 2025 <i>ou date de début : 01/01/2025</i> <i>date de fin : 31/12/2025</i>			
CHARGES	<i>Montant</i>	PRODUITS	<i>Montant</i>
60 – Achats	88 094	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	0
Prestations de services (ingénieries)	80 850		
Achats matières et fournitures	5019	74- Subventions d'exploitation	201 784
Autres fournitures	2225	Etat : DIRECCTE	76 000
61 - Services extérieurs	6203		
Locations	1278		
Entretien et réparation	3267	Banque des territoires CDC	41 691
Assurance	1184		
Documentation	473		
62 - Autres services extérieurs	12 489	Région Bourgogne Franche Comté	46 500
Rémunérations intermédiaires et honoraires	8144	Prog régional aide emploi associatif	12 000
Publicité, publication	1420		
Déplacements, missions	2367	Conseil départemental 21	4000
Services bancaires	237	<i>Dont fonctionnement</i>	
Autres	4972	<i>Dont ingénierie</i>	
63 - Impôts et taxes	1278	Dijon Métropole	9000
Impôts et taxes sur rémunération	1278		
Autres impôts et taxes			
64- Charges de personnel	141 349	Fonds européens FSE	54 874
Rémunération des personnels	107 901	Fond de revitalisation	20 000
Charges sociales	34 671		
Autres charges de personnel	5397		
Formation	3314	75 – Autres produits de gestion courante	
65 – Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66 – Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES	265 000	TOTAL DES PRODUITS	265 000
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860-Secours en nature		870-Bénévolat	16 000

861-Mise à disposition gratuite de biens et prestations	11 600	871-Prestations en nature	
862-prestations			
864-Personnel bénévole	16 000	875-Dons en nature	11 600
TOTAL	292 600	TOTAL	292 600